

L'agenda 2016 du fédéral est déjà chargé

• L'équipe de Charles Michel attend les premiers résultats socio-économiques de sa politique dès 2016.

• Beaucoup a déjà été réalisé (tax shift...), mais la "suédoise" a déjà du pain sur la planche : SNCB, "vliegwet", marché du travail, pensions, justice...

Charles Michel, l'homme pressé

Analyse Frédéric Chardon

Alliance originale, initialement improbable, la "suédoise" devait convaincre sans tarder de la pertinence de son accord gouvernemental. La majorité fédérale a donc renversé les cycles habituels de la gestion publique: classiquement, les exécutifs prennent des mesures en faveur des contribuables à la fin de la législature dans le but de marquer positivement les esprits un peu avant le passage aux urnes. C'est ce que l'on appelle la théorie du cycle électoral. Mais l'équipe de Charles Michel, sous la pression du locataire du "16", a bouclé sa réforme fiscale (le fameux "tax shift") quelques mois à peine après la signature du programme de gouvernement. Désormais, dans les cabinets fédéraux, on attend de 2016 une consécration, la preuve qu'il était bon de se passer des socialistes pour cinq ans au moins.

Particulièrement exposé, le MR est avide de prouver qu'il a fait le bon choix en osant monter dans un attelage comme seule formation francophone face à trois partis

flamands, dont la puissante N-VA. Charles Michel, comme Premier ministre, incarne ce pari historique des libéraux. Il veut maintenir la pression cette année encore, marquer le plus de points possible. Il veut justifier la voie dans laquelle il a engagé son parti et, idéalement, le faire progresser dans les sondages d'opinion jusqu'aux élections communales de 2018 et fédérales et régionales de 2019.

De belles moissons en vue

Première victoire: 2016 devrait donner de bonnes récoltes au fédéral. Par exemple, l'augmentation promise du salaire-poche des travailleurs les plus modestes va devenir une réalité à la fin de ce mois. De même, dès cette année, les premiers effets des réductions fiscales accordées aux entreprises et la suppression totale des cotisations sociales sur le premier travailleur embauché devraient contribuer à la création de milliers d'emplois. Charles Michel prépare d'ailleurs une tournée internationale pour vanter les mérites de l'économie belge et l'accueil (surtout fiscal) que notre pays réserve aux entrepreneurs.

Bien entendu, il reste encore beaucoup de travail à abattre, l'agenda fédéral est déjà bien rempli. A ce sujet, l'aboutissement d'une réforme radicale de la gestion de la SNCB devrait être le dossier-phare des prochains mois. Mais la crise de l'asile, le survol de Bruxelles, la concrétisation des mesures antiterroristes rythmeront certainement encore cette année les réunions des ministres MR, N-VA, CD&V et Open VLD...

Pension à mi-temps et métier lourd

Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) ne va pas chômer en 2016. Deux grands dossiers prennent la poussière sur son bureau: la pension à mi-temps et la définition des métiers lourds donnant droit à des conditions de carrière allégées pour l'accès à la retraite. Bacquelaine est chargé de les faire avancer.

Il ne le fera pas seul. Une instance spéciale – le Comité national des pensions – a été instituée, regroupant

les interlocuteurs sociaux et différents experts. Elle doit multiplier les réunions cette année, dénicher des pistes, imaginer des compromis. In fine, c'est le gouvernement qui tranchera.

En douceur

On le sait: la "suédoise" a relevé l'âge de la pension à 67 ans pour 2030 – au lieu de 65 ans aujourd'hui. De nombreuses voix se sont élevées pour s'inquiéter

des travailleurs actifs durant leur carrière dans des professions usantes – maçons, infirmiers, etc. Le gouvernement est d'accord pour faire une faveur à ces travailleurs. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'on entend par métier pénible.

La pension à mi-temps doit aussi permettre d'alléger les fins de carrière et de quitter en douce le marché du travail.

V.R.

Le rallongement des carrières

Pour 2016, le gouvernement fédéral a l'ambition de "moderniser" le marché du travail. Il prévoit d'abord de revoir la loi de 1996 dite de "sauvegarde de la compétitivité". L'écart salarial avec les pays voisins est en train de fondre. Mais la "suédoise" voudrait des mesures pour empêcher qu'il grandisse à nouveau – sans toucher à l'indexation automatique des salaires. Parmi les idées sur la table, la possibilité de comparer l'évolution salariale

belge avec celle qui est enregistrée dans un plus grand nombre de pays que les trois qui servent aujourd'hui de référence – France, Pays-Bas et Allemagne. Les libéraux voudraient aussi réduire l'influence de l'ancienneté dans l'évolution des rémunérations. Ils en font un outil pour rallonger les carrières. En allégeant le coût salarial des travailleurs les plus âgés, on privera les employeurs d'un argument souvent utilisé pour justifier que les pre-

miers sur les listes de licenciements sont toujours les aînés.

Le compte-carrière

C'est d'ailleurs aussi pour allonger les carrières que le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) a lancé une grande réflexion sur le travail "faisable". Il voudrait notamment prendre des mesures pour réduire les cas de burn-out ou pour pouvoir aménager son temps de travail sur toute la carrière.

V.R.

Justice: vote du "Pot-pourri III"

Approuvé fin octobre en conseil des ministres, le troisième volet (dit "Pot-pourri III") du plan de réforme de la justice concocté par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) devrait être voté au Parlement en 2016. Il porte sur l'internement et diverses dispositions en matière de justice.

Au sein des tribunaux de l'application des peines seront créées des chambres dites d'internement qui reprendront les tâches des commissions de défense sociale. Pour la première fois, un juge, assisté de

deux assesseurs (un psychologue clinique et un spécialiste en réinsertion sociale), statuera sur le trajet de soins des internés, autrement dit des prévenus ou des accusés qui ont été déclarés non responsables de leurs actes criminels ou délictueux par jugement.

A l'heure actuelle, beaucoup trop d'internés sont privés des soins qu'ils nécessitent et la Belgique a déjà été condamnée plusieurs fois pour ce motif. Les internés seront placés dans un établissement ou une section de défense sociale de

l'autorité fédérale, dans un centre psychiatrique forensique ou dans un établissement agréé du circuit de soins régulier. La création de places dans le circuit de soins régulier sera encouragée.

Des mails à la place des huissiers

Dans un autre registre, le Pot-pourri III prévoit de remplacer les visites des huissiers de justice par une communication électronique, de quoi réduire les frais de justice et simplifier la vie des justiciables.

J-C.M.

Le survol, encore et toujours

Au cabinet de Jacqueline Galant (MR), ministre fédérale de la Mobilité, on se refuse à tout commentaire sur l'état d'avancement de la "vliegwet" (la loi devant fixer les modalités du trafic aérien autour de Zaventem). "C'est la trêve des confiseurs", nous répond-on laconiquement. Annoncé pour fin décembre, ce dossier politiquement pourri (populations concernées à cran, partis flamands hypervigilants...) a été renvoyé à 2016. La ministre prépare une vision globale du survol de Bruxelles et de sa périphérie prévoyant des mesures structurelles pour régler le problème des nuisances sonores. Au-delà de la complexité de ce dossier miné politiquement, Jacqueline Galant a aussi perdu du temps dans la confection de la "vliegwet" suite à la polémique concernant la désignation, en dehors des règles de passation des marchés publics, de Clifford Chance, le cabinet d'avocats international qui devait l'assister dans ce dossier.

F.C.

La SNCB ne sera plus la même

C'est peut-être le dossier 2016 le plus symbolique pour la "suédoise" car il reflète typiquement les idées politiques portées par la coalition de centre droit : la réforme drastique du fonctionnement de la SNCB exigée par la ministre Jacqueline Galant. Il s'agit d'augmenter de façon radicale la productivité au sein de l'entreprise publique ferroviaire : il faudra faire mieux avec moins de moyens. Le gouvernement fédéral a validé ce plan l'été dernier. Désormais, la direction de la SNCB (et celle d'Infrabel, le gestionnaire du réseau) tente de faire passer auprès des syndicats des cheminots des mesures concrètes (l'augmentation de la durée effective du travail, etc.) afin d'atteindre les objectifs ambitieux – trop ambitieux, selon certains – fixés par la majorité. Et, à ce stade, la concertation sociale entre les patrons et les syndicats du rail est au point mort, avec menace de grèves à la clef.

F.C.

La seconde vitesse pour l'asile

L'agenda 2016 de Theo Francken s'annonce déjà bien chargé. Outre l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et l'engagement de personnel afin d'accélérer les procédures d'asile, le secrétaire d'Etat compte passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne les retours forcés des demandeurs d'asile déboutés. Theo Francken compte en effet augmenter le nombre de places en centre fermé et engager du personnel supplémentaire dans les bureaux de retour volontaire et forcé afin d'accélérer les processus de retour vers le pays d'origine des demandeurs d'asile refusés. Des collaborateurs seront également recrutés au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), en charge de la régularisation des demandeurs d'asile. L'année à venir marquera aussi l'entrée en vigueur du plan de répartition obligatoire pour les communes, ce qui permettra de créer 5 000 places d'accueil supplémentaires.

L.V.

Un pacte énergétique national

Les centrales nucléaires sont censées fermer pour 2025. Et, désormais, la ministre fédérale de l'Energie, Marie-Christine Marghem (MR), veut négocier un grand pacte énergétique avec une vision sur le long terme. L'idée est d'aboutir cette année. Ce pacte doit notamment permettre de garantir la sécurité d'approvisionnement à un horizon de 20 à 25 ans. Petite difficulté : il devra être négocié en concertation étroite avec les Régions, disposant de compétences très importantes en la matière. Cette négociation ne s'annonce pas simple. On se souviendra des rebondissements dans la répartition de l'effort environnemental entre le fédéral et les entités fédérées en vue du sommet de Paris sur le climat (la Cop 21)... Par ailleurs, certaines voix s'élèvent déjà au sein de la majorité fédérale pour que l'on prolonge tout de même la production d'énergie nucléaire au-delà de 2025, ce qui changerait fortement la donne.

F.C.